

DECRET N°72-30 du 11 février 1972

autorisant le Ministre du Développement Rural et de la Coopération à signer la convention relative au développement agricole des Départements du Zou et du Borgou.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération est autorisé à signer avec la Société Nationale pour le Coton (SONACO) la convention relative au développement agricole des Départements du Zou et du Borgou, dont le texte est publié en annexe au présent décret.

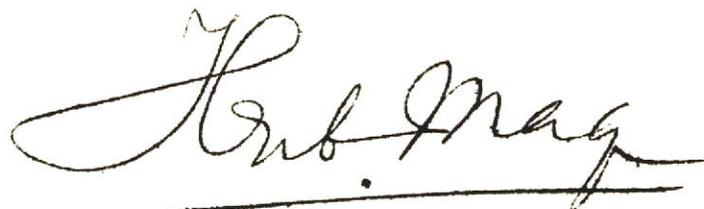
ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 11 février 1972

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération.



Mama CHABI

Ampliations : PCP 6 - MCP 6
CS 6 - MDRC 8 - Ministères 11
HC 2 - SGG 4 - SONACO 4 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. 4 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4 - JORD 1.